

REGLEMENT PARTICULIER

12^{ème} RALLYE REGIONAL de VENASQUE VHC

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	01 Mars 2025
Ouverture des engagements :	01 Mars 2025
Clôture des engagements :	31 Mars 2025
Parution du carnet d'itinéraire :	05 Avril 2025
Dates et heures des reconnaissances :	05 et 06 Avril 2025 de 00h00 à 23h59 11 Avril 2025 de 00h00 à 23h59
Vérifications administratives le :	12 Avril 2025 à 8h45 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Vérifications techniques le :	12 Avril 2025 à 9h00 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Heure de mise en place du parc de départ le :	12 Avril 2025 à 9h15 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	12 Avril 2025 à 10h00 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Publication des équipages admis au départ le :	12 Avril 2025 à 13h30 Lieu : au Marché Gare et Sportity
Publication des heures et ordres de départ le :	12 Avril 2025 à 13h30 Lieu : au Marché Gare et Sportity
Briefing des pilotes écrit :	12 Avril 2025 remis au vérification administrative
Départ de la 1 ^{ère} étape le :	12 Avril 2025 à 14h30 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Arrivée de la 1 ^{ère} étape le :	12 Avril 2025 à 15h00 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Publication des résultats partiels le :	12 Avril 2025 à 18h30 Lieu : au Marché Gare et Sportity
Départ de la 2 ^{ème} étape le :	13 Avril 2025 à 7h30 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Arrivée de la 2 ^{ème} étape le :	13 Avril 2025 à 13h30 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Vérification finale le :	13 Avril 2025 à 13h30 Lieu : Garage de la Nesque à VENASQUE
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :	13 Avril 2025 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Lieu : au Marché Gare et Sportity
Remise des prix le :	13 Avril 2025 à 17h00 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Vauclusien organise les 12 et 13 Avril 2025 le 35^{ème} Rallye Régional de Venasque VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sous le Visa 17 et sous le permis d'organiser FFSA numéro 163 en date du 25/02/2025.

Comité d'Organisation et Organisateur Technique

Président : Kevin GUIDARELLI
Membres : Association Ecurie Insula
Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Gérard JEAN, 1738 Route de l'appié , 84210 VENASQUE
Téléphone : 06 26 04 63 95
Mail : ecurieinsula@yahoo.fr
Permanence du Rallye : Lieu : Chez Gérard JEAN, 1738 Route de l'appié , 84210 VENASQUE
Date, horaire : du 07 au 11 Avril 2025 de 8h00 à 19h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Jean-Paul POCHON..... Licence n°1793 Marie RICHARD Licence n°49602 George POUQUINE..... Licence n°20225
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs Directeur de Course Directeurs de Course VHC, VHRS Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Marie RICHARD Licence n°49602 Gérard GHIGO Licence n°1967 Robert RICHARD..... Licence n°44762 Yannick BARDIN..... Licence n°46622 Jean-Louis VATON Licence n°5493
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Paul RUBINO..... Licence n°118002 Jean-Pierre BERTOS..... Licence n°3535
Commissaire Technique responsable Commissaire Technique responsable VHC et VHRS Commissaires Techniques adjoints	Philippe BLANC..... Licence n°38131 Lismon LAMBERT Licence n°3582 Jean-Pierre FORESTELLO Licence n°11620 Christian MANGEMATIN Licence n°6507 M. Licence n° _____ (Attente Additif Organisation) .. Licence n° _____
Médecin chef Chargés des relations avec les concurrents	Patrick HARDY Licence n°233379 Isabelle FORESTELLO Licence n°138486 Elisabeth BASSOTTI Licence n°196336
Juges de faits Chargé des relations avec la presse Chronométrateurs	Tous les Officiels du rallye Aline LARGAUD Licence n°6929 (Attente Additif Organisation) .. Licence n° _____ (Attente Additif Organisation) .. Licence n° _____
Classement Speaker	(Attente Additif Organisation) .. Licence n° _____

1.2P. ELIGIBILITE

Le 35ème Rallye Régional de Venasque VHC compte pour le Challenge de la Ligue Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur des Rallyes VHC 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, par SMS, avec leur accusé de réception d'engagement, une liste des horaires de convocation pour les vérifications administratives par mail.

Attention les vérifications seront ponctuées par un CH Adm et CH Tech.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de Venasque VHC doit adresser à GUIDARELLI Kevin 18 Rue de la Gardette 13690 GRAVESON (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 31 Mars 2025

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum. Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 150 voitures pour les trois rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :340 € Géolocalisation VDS Comprise
- sans la publicité facultative des organisateurs :680 € Géolocalisation VDS Comprise

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement sur le parc d'assistance à CARPENTRAS au Marché gare.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Venasque VHC représente un parcours de 187,900 km.

Il est divisé en deux étapes et trois sections.

Il comporte six épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,370 km.

Les épreuves spéciales sont :

- Venasque d'une longueur de 3.800 km à parcourir une fois.
- Murs (Monté) d'une longueur de 6.370 km à parcourir une fois.
- Col de la ligne d'une longueur de 8.950km à parcourir deux fois.
- Murs (Descente) d'une longueur de 5.650 Km à parcourir deux fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de Trois.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures stipulé dans la rubrique programme et horaire ci-dessus.

Les road books seront à récupérer au siège de l'Ecurie Insula les 5 et 6 Avril 2025 de 8h00 à 17h00 au 1738 Route de l'appié, 84210 VENASQUE, ainsi que le 11 Avril de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Les concurrents ayant terminé le rallye seront récompensés par un trophée.

La remise des prix se déroulera le dimanche 13 avril 2025 à 17h00 au Parc Fermé d'Arrivée, situé Marché Gare CARPENTRAS 2300 Chemin de Gens 84200 CARPENTRAS.